

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

A V I S.

A l'occasion du cinquantenaire du règne de l'empereur d'Autriche, l'association des arts décoratifs de Vienne organise, sous le patronage de l'archiduc Otto, une exposition des beaux-arts, qui sera ouverte du milieu d'avril à la fin de juin 1898 au « Künstlerhaus », à Vienne.

Cette exposition poursuit deux buts : d'une part, représenter, au moyen de tableaux, modèles, esquisses, etc., le développement de l'architecture, des arts plastiques et de la peinture en Autriche de 1848 à 1898 ; d'autre part, réunir un choix d'œuvres remarquables des arts décoratifs provenant d'Autriche et des pays étrangers ; le tout, d'après un programme imprimé mis à la disposition des intéressés.

En portant ce qui précède à la connaissance des artistes domiciliés en Suisse, le département soussigné les avise qu'ils peuvent se procurer le programme de l'exposition à sa chancellerie.

Berne, le 7 mars 1898. [3...]

Département fédéral de l'Intérieur.

Avis.

Malgré les avis publiés à réitérées fois sur *l'acquiescement d'envois expédiés par la poste*, l'administration des douanes est assaillie de réclamations concernant l'acquiescement soi-disant erroné de colis postaux, réclamations résultant, dans la presque totalité des cas, de l'insuffisance et de la non-conformité au tarif des déclarations faites par les expéditeurs.

Nous référant aux articles 13 et 14 de la loi de 1893 sur les douanes, ainsi conçus :

« Art. 13. Les marchandises dont l'indication ou la dénomination est équivoque sont soumises au droit le plus élevé que comporte leur espèce.

« Art. 14. Si des marchandises de diverses espèces, ayant à payer des droits différents, sont emballées ensemble et que la quantité de chaque marchandise ne soit pas déclarée d'une manière suffisante, le colis sera soumis, pour son poids total, au droit de l'article le plus imposé qu'il contient »,

nous rappelons de nouveau, comme nous l'avions déjà fait précédemment, que les réclamations contre l'acquiescement de colis postaux, à l'importation desquels il n'a pas été présenté de déclaration exacte et conforme au tarif, ne peuvent, en aucun cas, être prises en considération.

Ceux qui font venir, par la poste, des marchandises de l'étranger feront donc bien, dans leur propre intérêt, de pourvoir à ce que la marchandise soit accompagnée d'une déclaration, exacte et conforme au tarif des douanes, du contenu des colis à importer.

Le moyen le plus simple d'atteindre ce but est de donner à l'expéditeur des directions précises sur la teneur, d'après le tarif des douanes, de la déclaration à fournir ou, mieux encore, de lui prescrire textuellement le libellé de la déclaration.

Berne, le 9 mars 1898. [3...]

Direction générale des douanes.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

Les cours du semestre d'été commenceront le 12 avril prochain. Les inscriptions se feront d'ici au 31 courant inclusivement.

On peut se procurer, à la chancellerie de la direction, le programme et le règlement relatif aux conditions d'admission.

Zurich, le 16 mars 1898.

Le directeur de l'école polytechnique :

Herzog.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 8 du règlement pour les examens de diplôme, le conseil de l'école informe le public que, sur la base du résultat des examens subis, il a délivré des diplômes aux élèves dont les noms suivent par ordre alphabétique.

1. Diplôme d'architecte.

- MM. Gerber, Albert, de Vaslui (Roumanie).
 Hausamann, Albert, de Bâle.
 Hess, Gottfried, de Märstetten (Thurgovie).

2. Diplôme d'ingénieur.

- MM. Altwegg, Arnold, de Hessenreuti (Thurgovie).
 Andræ, Charles, de Fleurier (Neuchâtel).
 Arbenz, Edouard, de Gros-Andelfingen (Zurich).
 Bariola, Gino, d'Osterfingen (Schaffhouse).
 Bolliger, Otto, de Gottenschwyl (Argovie).
 Frick, Alfred, d'Adlisweil (Zurich).
 Gruber, Charles, de Frauenfeld.
 Herzog, Adolphe, de Bâle.
 Kölle, Emmanuel, d'Ebersbach (Wurtemberg).
 Labhardt, Eugène, de Steckborn (Thurgovie).
 Luternauer, Rodolphe, de Ruswyl (Lucerne).
 Mayer, Léon, de Luxembourg.
 Mirea, Hilaire-Pierre, de Moeara-Teweh (Bornéo).
 Müller, Otto, de Trieste.
 Peter, Hans, de Schlatt (Zurich).
 Peyer, Max, de Willisau-ville (Lucerne).
 Pfyffer, Robert, de Lucerne.
 Sachs, Maximilien, de Lodz (Pologne russe).
 Schmidt, Jacques, de Luchsingen (Glaris).
 Studer, Hans, d'Aarau.
 Wilster, Jean, de Binderup (Danemark).

3. Diplôme d'ingénieur-mécanicien.

- MM. Arbenz, Adolphe, d'Andelfingen (Zurich).
 Balthasar, Louis, de Lucerne
 Brauchli, Jacques, de New-York.
 Degen, Jules, de Lucerne.
 Ehrensperger, Jean, de Frauenfeld.
 Frey, Paul, de Schaffhouse.
 Grob, Gustave, de Winterthour.
 Grob, Hugues, de St-Gall.
 Hahn, Ernest, de Genève.
 Heymann, Louis, de Raab (Hongrie).

- MM. Holitscher, Paul, de Budapest (Hongrie).
 Karcher, Gustave, de Bâle.
 Keller, Otto, de Zofingue (Argovie).
 Knuth, Charles, de Budapest (Hongrie).
 Krauer, Walther, de Zurich.
 Lack, Arnold, de Kappel (Soleure).
 Lacroix, Henri, de Genève.
 Lampel, Gésa, de Békès-Samson (Hongrie).
 Landry, Jean, des Verrières (Neuchâtel).
 Naville, Henri, de Genève.
 Lissen, Paul, de Fahrni (Berne).
 Pfund, Hermann, d'Unter-Hallau (Schaffhouse).
 König, David, de Parabut (Hongrie).
 Rung, Willam, de Copenhague (Danemarh).
 Schwarz, Berthold, de Raab (Hongrie).
 Schweitzer, Alfred, de Budapest (Hongrie).
 Sulzer, Robert, de Winterthour.
 Turrettini, Edmond, de Genève.
 Vaucher, Jean, de Genève.
 Wagner, Rodolphe, de Kaiserslautern (Bavière).
 Wantz, Lucien, de Strasbourg.
 von Zelewski, Alexandre, de Schaffhouse.

4. Diplôme d'ingénieur-chimiste.

- MM. Brady, Frédéric, d'Ingrowitz (Autriche).
 Brand, Philibert, de Lischnitz (Autriche).
 Demuth, Edouard, de Reichenberg (Bohème), avec distinction.
 Dietler, Frédéric, du Petit-Lucelle (Soleure).
 Gansser, Auguste, de Bâle.
 Mayer, Otto, de Hérिसau (Appenzel).
 Reppmann, Victor, de Kineschma (Russie).
 Schtschawinsky, Wassily, d'Ilinetz (Russie).
 Sutherst, Walther, de Norwich (Angleterre).

5. Diplôme d'agriculteur.

- MM. Bucher, Alfred, de Grossdietwyl (Lucerne).
 Dürst, Jean-Ulrich, de Mitlödi (Glaris).
 Krämer, Hermann, de Darmstadt (Hesse).
 Stutz, Joseph, de Schongau (Lucerne).
 Witschi, Christian, de Herrenschanden (Berne).

6. Diplôme d'ingénieur agricole.

- MM. Hübscher, Hans, de Bâle.
 Jegher, Charles, d'Avers (Grisons).
 von Müller, Max, de Berne.
 Schümperli, Jules, de Schönholzersweilen (Thurgovie).

Zurich, le 19 mars 1898.

Le président du conseil de l'école polytechnique :

H. Bleuler.

Examens fédéraux de maturité

pour

les candidats vétérinaires.

Les examens fédéraux de maturité pour les candidats vétérinaires auront lieu, pendant l'année 1898, aux époques désignées ci-après, savoir :

I. à l'école vétérinaire de Zurich:

A. les 18 et 19 avril; B. les 17 et 18 octobre;

II. à l'école vétérinaire de Berne:

A. les 15 et 16 avril; B. les 21 et 22 octobre.

Les candidats peuvent choisir, à leur gré, le lieu d'examen. Les demandes d'inscription pour les examens du printemps doivent être adressées, au plus tard d'ici au 1^{er} avril, et, pour ceux d'automne, au plus tard d'ici au 1^{er} octobre, à la direction des établissements précités. Le soussigné enverra, sur demande, les formulaires d'inscription.

Küsnacht-Zurich, le 1^{er} janvier 1898.

*Le président de la
commission fédérale de maturité:*

Geiser.

AVIS.

Il arrive très-souvent que les brochures et autres imprimés destinés à être distribués aux membres de l'Assemblée fédérale ne nous parviennent qu'en un nombre insuffisant d'exemplaires, qui ne permet de satisfaire ni aux demandes qui en sont faites après coup, ni aux besoins des archives et autres collections. En conséquence, la chancellerie fédérale rappelle que ces imprimés doivent être tirés à 250 exemplaires au minimum. S'il y a une édition française et une édition allemande, il faut 250 exemplaires allemands et 150 français). Lorsqu'ils sont distribués directement, c'est-à-dire sans l'entremise du bureau des imprimés, il est bon d'en faire parvenir à ce dernier une réserve suffisante, mais il est toujours préférable de se servir de l'intermédiaire de ce bureau.

Berne, le 22 décembre 1881.

Chancellerie fédérale.

Abonnement

au

bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale.

Nous avons l'honneur d'informer le public qu'à l'avenir les abonnements annuels au bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale ne courront plus du mois de juin d'une année au mois de juin de l'année suivante, mais ils comprendront l'année civile ordinaire. En conséquence, nous prendrons exceptionnellement, dès ce jour, des abonnements pour le reste de l'année 1897. L'abonnement, pour cette période, est fixée à **un** franc.

Dès le 1^{er} janvier 1898, on pourra s'abonner pour une année entière à raison de **deux** francs par an.

On ne s'abonne qu'aux bureaux de poste.

Berne, le 10 mai 1896.

Chancellerie fédérale.

Avertissement.

Ces derniers temps, *les chevaliers d'industrie espagnols* cherchent à exploiter de nouveau la Suisse en adressant, notamment de Barcelone, un grand nombre de lettres à des particuliers. Nous croyons devoir mettre, une fois de plus, le public en garde contre les manœuvres de ces escrocs et prier les intéressés de nous envoyer, avec les enveloppes, les lettres et autres documents qu'ils reçoivent, afin de pouvoir les transmettre aux autorités de police espagnoles pour faciliter la recherche des coupables (*F. féd.* 1894, II. 1035 et IV. 553).

Berne, le 10 mai 1897.

Département fédéral de Justice et Police.

Reproduit en mars 1898.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1898
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1898
Date	
Data	
Seite	578-583
Page	
Pagina	
Ref. No	10 073 162

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.